

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 30 août 2023

AMBROISIE

Un plan de lutte départemental avec des référents territoriaux dans chaque territoire

L'ambroisie est une plante exotique envahissante nuisible à la santé humaine. Son pollen hautement allergisant provoque des réactions diverses comme des rhinites, conjonctivites, trachéites et même l'apparition ou l'aggravation de l'asthme.

Auparavant surtout implantée dans la vallée du Rhône, l'ambroisie est dorénavant présente dans notre département. Elle est capable de se développer rapidement sur une grande variété de milieux (sols agricoles, bords de voies de communication, zones de chantier, terrains privés, etc).

Pour freiner sa progression, un plan départemental de lutte contre les ambrosies (l'ambroisie à feuilles d'armoise, l'ambroisie à épis lisses et l'ambroisie trifide) dans les Alpes-de-Haute-Provence, a été adopté par arrêté préfectoral le 30 juin 2023 : il encadre les moyens utilisés et le rôle de chaque intervenant.

L'Agence Régionale de Santé (ARS PACA) qui anime ce plan a missionné **FREDON PACA*** pour construire un dispositif qui repose essentiellement sur la mise en place d'un réseau de référents territoriaux et milieux, connaissant parfaitement l'environnement local et constituant un relais de terrain précieux auprès de la population.

Les collectivités territoriales sont sollicitées par FREDON PACA pour prendre part au dispositif en nommant un ou plusieurs référents.

Leur rôle sera de participer au repérage des foyers d'ambrosies sur les terrains privés et publics de la commune et de les référencer sur la plateforme « Signalement Ambroisie », de sensibiliser et d'informer la population et pour finir d'organiser les moyens de lutte appropriés si nécessaire. Un accompagnement est d'ores et déjà prévu, ainsi que des formations de terrain. Le référent ambroisie est ainsi un acteur clef de la santé et de l'environnement de ses concitoyens.

**FREDON PACA : fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles.*